

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME****ARRONDISSEMENT DE ROUEN****COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 8 décembre 2025
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire
Date de convocation : 3 décembre 2025
Secrétaire de séance : Florence EMERY

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : **18** Pour : **18** Contre : **0**
6.0/12.08

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument François Fleury, Arnaud Baligout.

Étaient absents excusés : Mme Anne Debaisieux (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Delphine Lambert (donne pouvoir à M. Dominique Tamarelle), MM. Gilles Assenard (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin).

Étaient absents : Mme Séverine Ouvry.

Objet : Finances – Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026 - Autorisation**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1,
Vu la nécessité d'assurer la continuité des opérations d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Considérant que, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril 2026 en cas de non-adoption avant cette date, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, hors remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits concernés,

Considérant que les crédits ouverts en section d'investissement pour l'exercice 2025, hors crédits reportés et remboursement de la dette, s'élèvent à **1 758 069,09 €**,

Considérant que le quart de ces crédits représente **439 517,27 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de **439 517,27 €**, représentant 25% des crédits d'investissement votés au budget de l'exercice 2025, hors remboursement de la dette.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes dans la limite des crédits ouverts par anticipation pour assurer la continuité des investissements avant le vote du budget primitif 2026, selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 076-217606177-20251208-D601208-DE

Opération	Libellé	Budget 2024	
103	Bois communal	9 870,00 €	2 467,50 €
104	Mairie	23 000,00 €	5 750,00 €
105	Ecole	92 600,00 €	23 150,00 €
106	Salle des Fêtes	67 000,00 €	16 750,00 €
107	Eglise	8 000,00 €	2 000,00 €
108	Voirie et Vidéo-Surveillance	228 500,00 €	57 125,00 €
109	Cimetière	100 000,00 €	25 000,00 €
111	Restauration bâtiments	1 198 349,09 €	299 587,27 €
113	Salle des sports	5 000,00 €	1 250 €
114	Acquisition matériel	23 750,00 €	5 937,50 €
115	Travaux électrification	2 000,00 €	500,00 €
TOTAL		1 758 069,09 €	439 517,27 €

- **DE REPRENDRE** ces crédits ouverts par anticipation dans le budget primitif 2026 après son adoption.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.



Le Maire

Gilbert MERLIN